



Le 26 mai 2020

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale

Les actionnaires de VIRBAC sont avisés que l'assemblée générale ordinaire se tiendra à « huis clos » le lundi 22 juin 2020 à 9 heures, dans les bâtiments de VIRBAC Direction, 13ème rue L.I.D., 06517 Carros.

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et à la suite des mesures prises par les autorités pour limiter les déplacements et les rassemblements collectifs pour motifs sanitaires, l'assemblée générale se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020 y afférent.

L'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoire (BALO) du 4 mai 2020 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée.

L'avis de convocation comportant les modalités de participation à l'assemblée générale, l'ordre du jour a été publié au BALO le 22 mai 2020. Ces documents sont disponibles sur le site de la société corporate.virbac.com ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette assemblée.

NYSE Euronext - Compartiment B - code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP Direction financière : tél. 04 92 08 71 32
- finances@virbac.com - corporate.virbac.com